



FONDS D'INTERVENTION  
ECO-PASTORAL  
-  
GROUPE OURS PYRENEES

## Habitats de l'ours : l'Espagne traduite en justice par Bruxelles

(Format imprimable)

**Sujet:** Actualité

L'Etat espagnol sera traduit devant le tribunal de justice européen pour non respect des évaluations d'incidence environnementale concernant des projets de mines à ciel ouvert dans la région de Léon, en territoire à ours et grand tétras. Voir "La suite du texte"

La Commission européenne n'est pas satisfaite de la qualité des évaluations de l'incidence environnementale et des justifications de l'Etat espagnol concernant des aménagements potentiellement nuisibles pour l'ours brun et le grand tétras dans la vallée de Laciana (Léon). Il s'agit de plusieurs mines à ciel ouvert autorisées par l'exécutif régional et en cours d'exploitation.

Malgré une population d'ours des Monts cantabriques en augmentation au cours des 10 dernières années et un noyau occidental qui est aujourd'hui viable avec au moins 130 ours, l'Espagne est aujourd'hui montrée du doigt à cause de la gestion des habitats dans la région de Castilla y Léon.

On ne peut s'empêcher de faire le parallèle avec la situation en France. Le FIEP et la SEPANSO ont déposé deux plaintes (2008-2009) auprès de Bruxelles pour une protection insuffisante de l'ours et de ses habitats dans les Pyrénées. Ici, il n'y a pas 130-150 ours mais une quinzaine...

Nul doute que si le Ministère de l'écologie ne poursuit pas le plan de restauration avec des lâchers de femelles (notamment en Béarn) dès 2010, la protection des habitats, la protection de la vie des ours contre les chasseurs, la pérennisation de mesures spécifiques pour l'élevage en zone à ours, cela finira par une condamnation de la France. Quel gâchis !

### **La France incapable de sauver le grand hamster**

D'après un communiqué de France Nature Environnement, la commission européenne vient de transmettre une plainte à la cour européenne de justice contre la France pour non respect de ses engagements communautaires en faveur du grand hamster. Depuis les années 80 les associations de protection de la nature alertent la France sur la situation critique du grand hamster, et malgré plusieurs injonctions de la commission, notre pays n'a pas su prendre des mesures nécessaires à la sauvegarde de cette espèce et de ses habitats. Un nouvel exemple, qui est très facilement transposable à la situation de l'ours dans les Pyrénées.

Ce texte provient de Fiep-ours.com (<http://www.fiep-ours.com>)

L'URL de ce texte est: <http://www.fiep-ours.com/lecture.php?op=lecture&sid=152>

